



## Fédération Sportive et Gymnique du Travail

## PUBLICATION DE COURSE

Titre de l'épreuve : 3ème CYCLO-CROSS du Téléthon à Lièpvre.

Championnat Régional FSGT Alsace /Franche-Comté

Date de l'épreuve : 13 décembre 2015

**Club organisateur :** Vélo Club Sainte Marie aux Mines

**Dossards :** à partir de 12h15 au Club House du Stade Municipal de Lièpvre 68660

Parkings: Aux alentours du Stade Municipal de Lièpvre

Catégories : de Minimes à Anciens licenciés dans un club alsacien ou franc-comtois

Benjamins licenciés FSGT et non-licenciés

## Horaires de départ :

13h15 pour les benjamins (10 mn de course) et pour les minimes (20 mn de course) 13h45 pour les cadets, cadettes, dames, SV4 et anciens pour 30 mn de course 14h30 pour les juniors, seniors et vétérans pour 45 mn de course.

**Droits d'engagement** : Licenciés FSGT : 5 € par chèque

Non-licenciés FSGT (uniquement benjamins) : 8€ par chèque

**Droits d'engagement sur place :** Licenciés FSGT : 8 €

Non-licenciés FSGT (uniquement benjamins) : 8€

Les benjamins non-licenciés FSGT devront présenter un certificat médical de non contre indication à la pratique du cyclisme de compétition daté de moins d'un an. L'organisateur a souscrit une « Assurance Individuel Accident participants non assurés » auprès de l'assureur de la FSGT pour les coureurs non-licenciés FSGT.

Lieu et horaire des remises de prix : 16 h 30 Club House Stade Municipal

**Délais des engagements** : jeudi 10 décembre 2015

Antoine Jacques, 22 Grand Rombach 68160 Ste Croix aux Mines Chèque à l'ordre du Vélo Club Ste Marie aux Mines

**Informations complémentaires**: Antoine Jacques 03.89.58.88.16 antoine.jacques68@wanadoo.fr

Participation aux épreuves de cyclo-cross :

Le championnat régional n'est ouvert qu'aux licenciés FSGT sauf pour les benjamins auxquels aucun titre n'est attribué. Les coureurs résidents à l'étranger mais licenciés en Alsace ou Franche-Comté ne courent pas pour les titres de Champion régional.

<u>IMPORTANT</u>: Le règlement de l'épreuve sera celui de la Commission Régionale de Cyclisme FSGT. Le port du casque est obligatoire. Les commissaires sont ceux désignés par la Commission.;